

# CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

Lieu

Allée Deutsch de la Meurthe - Moÿ de l'Aisne 02610

Maitre d'Ouvrage

**Communauté de Communes du Val de l'Oise**

Chemin d'Itancourt - 02240 Mézières-sur-Oise

Tel: 03.23.66.73.17

Maitre d'Oeuvre



**Sarl ARCHITECTONI**

6/P Place Arnaud BISSON - Hôtel-Dieu  
02100 SAINT-QUENTIN

Tél: 03 23 04 20 55 - Fax: 03 23 65 33 75

architectoni.gauchy@wanadoo.fr - [www.atelier-architectoni.fr](http://www.atelier-architectoni.fr)

## Dossier Consultation des Entreprises

Format:	<b>A4</b>	<b>DCE</b>	Date:	<b>07.2020</b>	Numero:
N° de Dossier:	<b>02-914-19</b>		Date indice:		Indice:
			<b>02</b>	<b>59</b>	<b>62</b>

## LOT 09 PEINTURE

<b>Intervenants</b>	
<b>Economiste</b>	CABINET LOISON - 31 Rue du Général De Gaulle - 59110 LA MADELEINE - 03.28.52.31.74 - ploison.eco@orange.fr
<b>BET Fluides</b>	F.T.E. INGENIERIE - 74 Boulevard Gambetta - 1er Etage - Apt 4 - 02100 SAINT-QUENTIN - 03.23.08.45.40 - bureau@fte-bet.fr
<b>BET VRD</b>	CIBLE VRD - 9 Rue de Masnières, 59159 MARCOING - Téléphone : 03 27 79 41 69 - olivier.bedu@ciblevrdr.fr
<b>Maitre d'Ouvrage:</b>	<b>Maitre d'Oeuvre:</b>

Les Plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces écrites s'y rapportant sont la propriété exclusive de l'agence ARCHITECTONI  
Ils ne peuvent être utilisés en tout ou partie, quelqu'en soit l'objectif qu'avec l'accord formel écrit conformément aux articles L.III-1 du code de la propriété intellectuelle

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>1 GENERALITES</b>	<b>4</b>
1.1 D.T.U. ET NORMES	4
1.2 MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS	4
1.3 EPREUVES ET ESSAIS	4
1.4 RÉGLEMENTATION	4
1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.6 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ	4
1.7 POLYCHROMIE	5
1.8 QUALITÉS DES TRAVAUX	5
1.8.1 Opérations de contrôle	5
1.8.2 Mise en œuvre	5
1.8.3 Réception des supports	5
1.8.4 Protection	5
1.8.5 Choix des couleurs	5
1.8.6 Essais et réception des ouvrages	6
1.8.7 Echantillons	6
1.8.8 Préparation des supports	6
1.8.9 Contrôle des travaux	6
1.8.10 Visite contractuelle	7
1.9 PRODUITS EMPLOYÉS	7
1.10 NOMENCLATURE DES OUVRAGES	7
1.11 PROTECTION DES OUVRAGES	7
<b>2 DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>8</b>
2.1 PRÉAMBULE	8
2.2 PRÉPARATION DES SUPPORTS	8
2.2.1 Enduit GS intérieur	8
2.2.2 Support plâtre	8
2.2.3 Joints acryliques	8
2.3 PLAFONDS : FINITION PEINTURE MATE	8
2.4 MURS : FINITION PEINTURE SATIN	9
2.5 SUPPORTS BOIS INTÉRIEURES	9
2.6 SUPPORT ACIER	9
2.7 SUPPORT CANALISATIONS APPARENTES	9
2.8 PEINTURE DE SOL	10
2.8.1 Etanchéité liquide	10
2.8.2 Peinture de sol	10
2.9 PEINTURE EXTERIEURE	10
2.10 NETTOYAGE GÉNÉRAL	11
2.10.1 Préambule	11
2.10.2 Sols	11
2.10.3 Murs et plafonds	11

---

2.10.4	Appareils sanitaires et robinetterie _____	11
2.10.5	Quincaillerie _____	11
2.10.6	Vitrerie, baies Aluminium _____	11
2.10.7	Nettoyages des abords _____	11
<b>2.11</b>	<b>TRAVAUX DE FIN DE LOT _____</b>	<b>12</b>
2.11.1	DIVERS _____	12
2.11.2	DOCUMENTS A FOURNIR _____	12
2.11.3	EVACUATION _____	12

## 1 GENERALITES

### 1.1 D.T.U. ET NORMES

DTU 59.1 : Travaux de Peinture

Partie 1 – cahier des clauses techniques, octobre 1994 – Amendement A1 au CCT, octobre 2000

Partie 2 – cahier des clauses spéciales, octobre 1994 – Amendement A1 au CCS, octobre 2000.

DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.

DTU 59.4 : Mise en œuvre de papiers peints et de revêtements muraux

Avis Techniques CSTB concernés par les travaux ci-dessous.

DTU 59.3 : Peinture de sols

NF P 24 351 : Protection contre la corrosion et préservation des états de surface.

CCTG applicables aux travaux de Peinture.

DTU 42.1. : Mise en œuvre des Revêtements d'Imperméabilité à base de polymères.

Avis Techniques CSTB concernés par les travaux ci-dessous.

### 1.2 MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS

Confère CCTC

### 1.3 EPREUVES ET ESSAIS

Confère CCTC

### 1.4 RÉGLEMENTATION

Confère PGC, notice de sécurité et notes du bureau de contrôle.

### 1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- reconnaissance des subjectiles (ultérieurement l'entreprise ne sera plus admise à faire des réserves) ;
- fourniture de l'outillage, matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages ;
- les pontages nécessaires par calicot entre différents matériaux susceptibles de se fissurer ;
- l'application des produits et leur compatibilité entre eux ;
- la qualité, l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les rechampissages prescrits ;
- le nettoyage des salissures ;
- traitement des fissures éventuelles ;
- avant exécution du travail, des surfaces témoins fixes pourront être demandées ;
- les travaux de décoration impliquant tracés et rechampissage ;
- la fourniture et mise en œuvre de tous les éléments décrits ci-après et des travaux annexes pour une parfaite finition des ouvrages ;
- le nettoyage complet. selon CCTC et chartre chantier propre.
- Les supports doivent satisfaire aux caractéristiques suivantes : niveaux, résistance, rigidité et dureté, planéité, état de la surface, ...
- Les frais résultant de l'exécution de ses travaux simultanément ou en ordre discontinu ;
- Les frais résultant de découpes, raccords, chutes, ...
- les procès verbaux de classement au feu des matériaux avant pose.

### 1.6 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

CONFÈRE CCTC

## 1.7 POLYCHROMIE

Libre choix sera laissé au Maître d'Œuvre quant à la polychromie générale. Seront incluses dans l'offre de l'entreprise toutes les sujétions de teintes ainsi que différents tons par même revêtement, étant entendu que cette polychromie sera déterminée à partir des coloris courants des fabricants.  
L'entrepreneur sera tenu d'exécuter, sur place, les échantillons demandés par le Maître d'Œuvre

## 1.8 QUALITÉS DES TRAVAUX

### 1.8.1 Opérations de contrôle

Les échantillons des produits dont l'emploi est envisagé devront être déposés par l'entrepreneur avant l'intervention de ce dernier pour permettre éventuellement les opérations de contrôle à la livraison ou en cas de contestation.

### 1.8.2 Mise en œuvre

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

L'application des peintures, enduits et préparations assimilées devront être effectuées dans les conditions de température et d'hygrométrie prévues au DTU 36.1

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, tâches de graisse, etc...

Avant application d'une nouvelle couche de peinture, toute révision doit être faite, les gouttes et coulées grattées, les irrégularités effacées.

Une nouvelle couche de peinture ne doit être appliquée qu'après un séchage complet de la couche précédente.

### 1.8.3 Réception des supports

L'entreprise titulaire du présent lot devra, avant toute intervention, réceptionner les supports exécutés par d'autres corps d'état et signaler les anomalies qu'il aura constatées.

Il sera donc procédé à la réception :

- des ouvrages de maçonnerie
- des ouvrages de menuiseries extérieures et intérieures
- des ouvrages de serrurerie
- des ouvrages de doublages et de cloisons

Si l'état de surface des subjectiles n'est pas jugé conforme aux prescriptions du DTU, l'entreprise est tenue de présenter des réserves recevables uniquement après un relevé contradictoire des parties intéressées si l'avis du maître d'œuvre est requis, il sera alors sans appel.

Dans le cas où le bien fondé des réserves serait accepté par l'Architecte, deux cas seront envisagés en fonction de l'ampleur des écarts de réalisation :

- soit la réfection et la mise en conformité par les soins du titulaire du lot des subjectiles défectueux ou inaptes aux travaux de peinture prévus
- soit l'exécution des travaux complémentaires d'apprêt par le titulaire du présent lot à la charge financière du corps d'état ayant réalisé les subjectiles défectueux.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée à partir du moment où la présente entreprise aura commencé ses travaux.

### 1.8.4 Protection

D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées, attaquées...

### 1.8.5 Choix des couleurs

L'équipe des concepteurs se réserve le choix des tons, ainsi que l'emploi des couleurs fines de teinte vive, pour détacher certains éléments d'architecture, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à aucun supplément de ce fait. Les tons seront essayés avant l'emploi et les propositions au besoin notifiées

d'après les essais et suivant les indications de l'équipe de concepteurs, la valeur de ces travaux étant implicitement comprise dans les prix unitaires de bordereau de soumission de même que tout emploi de couleur fine, de rechampissage ou de changement de tons qui pourraient être demandés.

#### 1.8.6 Essais et réception des ouvrages

Il sera procédé, in situ, six semaines après la fin des travaux de peinture, aux divers essais décrits dans le Cahier N°695 de juin 1966 du CSTB, intitulé : "Essais de qualification des surfaces peintes".

##### 10.1.8.7 Garantie

Les travaux de peinture sont garantis pendant une période de deux ans à compter de la date de réception de travaux.

Au cours de cette période, hormis une légère altération des couleurs, les surfaces peintes ne doivent présenter aucune des anomalies suivantes :

- Décollement, cloquage, écaillage
- Faiençage
- Farinage

#### 1.8.7 Echantillons

Préalablement à toute exécution des travaux, des échantillons des produits dont l'emploi est envisagé devront être déposés par l'entrepreneur à l'effet de permettre éventuellement les opérations de contrôles, ainsi que le choix des couleurs à retenir.

#### 1.8.8 Préparation des supports

##### *Egrenage*

Les matériaux à prendre seront débarrassés de grains de surface susceptibles de nuire à la solidité et à l'aspect de la peinture. L'égrenage ne devra pas marquer de stries dans le matériau. La poussière résultant de l'opération sera enlevée par époussetage.

##### *Rebouchage*

Il consiste à obturer, localement les petites cavités qui restent en surface.

##### *Ratissage*

Il concerne un enduisage général serré sur toute la surface, destiné à remplir les petites cavités ou stries des matériaux, sans laisser d'épaisseur d'enduit.

##### *Enduisage*

C'est l'application de mastic- enduit gras ou au vernis. Il se différencie du ratissage en ce qu'il ne laisse le matériau nu en aucun point et qu'il améliore plus ou moins l'uni de la surface, suivant qu'il comporte deux ou trois couches.

D'un enduit plus ou moins soigneusement poncé, plus ou moins "ferré par pression du couteau".

##### *Ponçage*

Les opérations de ratissage, de rebouchage, d'enduisage s'accompagneront obligatoirement d'un ponçage au papier de verre et au papier abrasif à sec pour éliminer les côtes et autres imperfections nuisibles.

#### 1.8.9 Contrôle des travaux

Dans les conditions du §4.3 du DTU des éprouvettes échantillons et des surfaces de référence seront réalisées pour vérifier que les caractéristiques imposées par le présent devis, en ce qui concerne la nature du travail et les qualités des matériaux, seront bien respectées.

Le ton de ces surfaces de référence devra être identique à celui de l'échantillon choisi.

Il y aura autant de surfaces de références à réaliser que de groupes de travaux différents, de produits différents utilisés, de subjectiles à couvrir.

L'entreprise devra veiller à ce que les supports soient dans un état de finition permettant d'exécuter un travail parfait.

#### 1.8.10 Visite contractuelle

Les vérifications effectuées devront permettre de constater que :

- L'aspect des différents films est analogue à celui des surfaces témoins correspondantes.
- le brillant des surfaces peintes en peinture laquée est du même ordre que celui des surfaces témoins.

#### 1.9 **PRODUITS EMPLOYÉS**

Les colles, peintures, vernis et lasures devront justifier d'un label NF environnement, Ange Bleu, Eco-label européen, Cygne Blanc ou équivalent. Sont interdits les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol, les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome). Dans tous les cas, ces revêtements devront répondre au niveau d'exigence 2010 de la directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de COV.

Les peintures et produits employés devront toujours être d'une marque hautement réputée et soumis à l'agrément de l'Architecte avant toute mise en œuvre.

L'Architecte se réserve de subordonner sa décision à la garantie effective, conjointe et solidaire du fabricant et de l'applicateur quant à la bonne tenue et à la durabilité des peintures, le fabricant s'engageant par-là même à s'assurer de l'emploi correct de ses produits.

#### 1.10 **NOMENCLATURE DES OUVRAGES**

Le présent descriptif indique, par catégorie d'ouvrage :

- le type de subjectile
- le produit de finition (type de peinture)
- le degré de brillance souhaité (mat, satiné mat, satiné moyen, satiné brillant) suivant classement de la norme NF X 08.002 article 3.11
- le classement de finition à obtenir (élémentaire, courant, soigné, très soigné) suivant la définition du DTU 59.1 §4.2

L'entrepreneur sera tenu d'exécuter les travaux préparatoires, les travaux d'apprêts et les travaux de finition suivant le DTU 59.1 §4.4 & 4.5 et les tableaux du §4.9 correspondant pour chaque ouvrage au type de subjectiles et à la classe de finition demandée. Seuls les principaux travaux préparatoires sont décrits ci-après. Il sera prévu une révision de l'antirouille, de l'impression ou de la pré-peinture pour ouvrages prétraités par un autre corps d'état.

L'intérieur des placards sera traité de la même façon que les pièces sur lesquelles ils s'ouvrent (parois, plafond, bâti, aménagements).

"Les pièces humides" désignent sanitaires, vestiaires, WC, locaux poubelles, et de nettoyage ainsi que tous les locaux qui disposent d'un siphon de sol.

"Les pièces sèches" sont les autres pièces

#### 1.11 **PROTECTION DES OUVRAGES**

Confère CCTC

## 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 2.1 PRÉAMBULE

Toutes les peintures seront sans COV suivant norme en vigueur.

Réception des supports : à la charge du présent lot

### 2.2 PRÉPARATION DES SUPPORTS

#### 2.2.1 Enduit GS intérieur

Fourniture et application d'un enduit pelliculaire GS sur les supports béton.

Y compris la reprise d'enduits et revêtement au droit des bouchements.

Egrenage, ponçage, époussetage.

Finition Classe B

*Localisation :*

*Ensemble des supports béton Voiles béton, poteaux, poutres, apparents*

*Plafonds béton ne recevant pas de faux plafonds,*

#### 2.2.2 Support plâtre

Enduit repassé.

Préparations conformes aux règles de l'art.

Egrenage, ponçage, époussetage.

Compris la reprise d'enduits et revêtement au droit des bouchements.

La finition des plaques perforées acoustiques sera appliquée obligatoirement au rouleau et l'application de peinture sera faite avec soin afin de conserver les caractères acoustiques du complexe isolant + plaque.

Mise en œuvre suivant les recommandations du lot faux plafond acoustique

*Localisation :*

*Ensemble des supports murs et plafonds plâtre*

#### 2.2.3 Joints acryliques

A la charge du présent lot, fourniture et application de :

- Joint pompe acrylique en périphérie des châssis, pour finition parfaite.
- Joint pompe acrylique en périphérie cloisons/bâti de portes, pour finition parfaite.

### 2.3 PLAFONDS : FINITION PEINTURE MATE

Fourniture et application :

1 couche de peinture en impression des ouvrages.

2 couches de peinture mate acrylique.

Finition Classe B

*Localisation :*

*L'ensemble des plafonds plaques de plâtre*



## 2.4 MURS : FINITION PEINTURE SATIN

Fourniture et application :

1 couche de peinture en impression des ouvrages.

2 couches de peinture acrylique satiné.

Teinte finale au choix. 10 teintes différentes minimum, pourront être choisies

Finition Classe B

*Localisation :*

- *L'ensemble des murs intérieures en plaques de plâtre et Béton*
- *Murs des pièces humides, hors faïences*
- *Les poteaux béton restants apparents*

## 2.5 SUPPORTS BOIS INTÉRIEURES

Préparations conformes aux règles de l'art

Enlèvement de toutes traces d'enduit

Époussetage

Fourniture et application :

1 couche d'impression

2 couches en finition type laque en phase aqueuse.

Teinte au choix de l'Architecte.

*Localisation :*

*L'ensemble des blocs portes (hors portes en finition stratifiée : confère lot menuiserie intérieure)*

*Les façades de gaines techniques, les moulurations, etc...*

## 2.6 SUPPORT ACIER

Préparations conformes aux règles de l'art

Fourniture et application :

3 couches de peinture laquée, teinte au choix de l'architecte

*Localisation :*

*L'ensemble des bâtis métalliques des portes et portes métalliques, trappes*

## 2.7 SUPPORT CANALISATIONS APPARENTES

Préparations conformes au DTU.

Fourniture et application :

Peinture d'impression :

- Sur cuivre : 1 couche de peinture Imprima diluée en impression pour cuivre.
- Sur PVC : 1 couche de peinture spéciale pour PVC en impression.

2 couches de peinture.

*Localisation :*

*Canalisations cuivre et PVC restants apparents du lot Plomberie et Chauffage.*

## 2.8 PEINTURE DE SOL

### 2.8.1 Etanchéité liquide

La prestation comprend :

- Couche d'impression
  - o Une couche d'accrochage par fixateur adapté au support, de type PRIMTEC des entreprises SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
- Couche d'étanchéité
  - o Deux couches minimums de résine polyuréthane mono-composante, de type PANTITEC des entreprises SEIGNEURIE ou techniquement équivalent, en application suivant les remarques du fabricant.
- Couche de finition
  - o Une couche de résine polyuréthane mono-composante, aspect satiné, de type PANTITEC DECOR des entreprises SEIGNEURIE ou techniquement équivalent, en application suivant les remarques du fabricant.
- Points singuliers
  - o Traitement des points singuliers tels que : relevés, fissures, angles rentrants ou saillants, arrêts au droit des surfaces non traitées, joints de dilatation, pénétrations, etc....., seront renforcées.
  - o Relevés et Retombées périphériques sur 15 cm minimum,

*Localisation :*

*Sols de la Chaufferie – compris remontées en plinthes sur 15 cm de hauteur*

### 2.8.2 Peinture de sol

Préparations des supports conformément aux règles de l'art et aux DTU.

Fourniture et application d'un enduit de lissage, de chez Weber et Broutin ou similaire.

Fourniture et application d'un Primaire d'accrochage, bouche pores de type Primaire Sol 300 de chez Zolpan ou similaire

Fourniture et application de 2 couches de peinture de sol époxydique, type Ultra sol de chez Zolpan ou similaire.

*Localisation :*

*Sols notés « Béton » en plans : Chaufferie – TGBT- Locaux Poubelles - CTA*

## 2.9 PEINTURE EXTERIEURE

Toutes sujétions de préparations conformément aux règles de l'art.

Fourniture et application de 2 couches de peinture pliolite.

Localisation :

- Face intérieure des acrotères restants après relevés des étanchéités
- Soubassements des maçonneries sur 0.15 m de haut

## 2.10 NETTOYAGE GÉNÉRAL

### 2.10.1 Préambule

Il pourra être effectué par une entreprise spécialisée, qui sera sous-traitante du titulaire du présent lot.

### 2.10.2 Sols

Quelle que soit la nature du sol, les travaux de comprennent comme travaux préparatoires :

- Balayage et enlèvement des déchets restant encore après le nettoyage de tous les corps d'état.
- Grattage de tous les matériaux adhérents (plâtre, ciment, mastic, peinture, etc...)

Ces travaux se poursuivront par :

- Sols carrelés :

- \* lavage au savon mou,
- \* détachage,
- \* rinçage à l'eau claire

- Sols souples :

- \* lavage à l'eau claire
- \* détachage au savon mou puis rinçage

- Autres sols :

- \* lavage à l'eau claire
- \* détachage au savon mou puis rinçage

### 2.10.3 Murs et plafonds

Sur les murs, plafonds, portes ou plinthes, après dépoussiérage, réfection des tâches en évitant toutes traces de reprise.

### 2.10.4 Appareils sanitaires et robinetterie

Grattage avec précaution de tous les matériaux y adhérent (plâtre, ciment, mastic, peinture, étiquette).

Lavage et détachage avec produit n'attaquant pas l'émail.

Rinçage parfait à l'eau claire et essuyage.

La robinetterie après nettoyage fonctionnera normalement.

### 2.10.5 Quincaillerie

Plus spécialement les pènes de serrures et crémones seront grattés et nettoyés afin d'obtenir un fonctionnement normal.

### 2.10.6 Vitrierie, baies Aluminium

Tous les vitrages seront nettoyés intérieur et extérieur ainsi que les profils aluminium, les volets roulants.

### 2.10.7 Nettoyages des abords

Nettoyage et débarras complet des abords du bâtiment.

## 2.11 TRAVAUX DE FIN DE LOT

### 2.11.1 DIVERS

Tous les travaux qui ne sont pas décrits ci dessus et qui sont nécessaires à la bonne exécution des ouvrages, tant du point de vue technique que du point de vue esthétique, seront à exécuter sans pouvoir prétendre à un quelconque supplément de prix dû à une omission du présent CCTP et du bordereau qui l'accompagne.

Toutes sujétions.

### 2.11.2 DOCUMENTS A FOURNIR

Transmettre au Bureau de Contrôle pour approbation, les documents techniques d'exécution qui comprendront :

- Les Avis Techniques des matériaux utilisés
- Procès verbaux de classement au feu,
- . Procès verbaux de conformité de mise en oeuvre.
- . Plan d'exécution des ouvrages,
- . Dossier des ouvrages exécutés,
- . Notice d'utilisation et d'entretien,
- . Attestations de garantie.

### 2.11.3 EVACUATION

Evacuation des gravats à la décharge publique au fur et à mesure des travaux.

Tri sélectif : bennes Déchets non dangereux-inertes / Déchets non dangereux, non inertes / Déchets dangereux / Filière spécifique

Aucun tas de gravats ne sera accepté sur le chantier ou son territoire.

Dans le cas contraire le Maître d'œuvre fera procéder à l'évacuation de ceux-ci, à la charge du lot concerné.